

# La presse, toujours la presse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1973)**

Heft 240

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1027865>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Quand les gendarmes s'interrogent

« Le côté répressif de la profession ne nous amuse pas du tout, quoi qu'en pense parfois le public. Or, précisément, notre profession est devenue de plus en plus répressive par la force des choses. Autrefois, nous nous baladions à pied dans le quartier où se trouvait notre poste; on connaissait tout le monde et chacun nous connaissait... » confiait récemment le président de l'Union du personnel du corps de police du canton de Genève à J.-J. Marteau de la « Tribune de Genève ». Celui-ci l'interrogeait sur les difficultés de recrutement de la gendarmerie (72 postes inoccupés sur un total de 660).

Cette déclaration est à retenir: on pouvait en effet se demander si l'opération « loi et ordre », menée par les responsables de la police afin de séduire l'opinion, répondait à l'attente de ceux qui étaient chargés de la mettre en œuvre. Cela ne semble pas le cas. Peut-être faut-il mettre en question la « force des choses » qui serait à l'origine de cette évolution, aux dires du représentant des gendarmes.

Bien avant 1965, date de l'arrivée au gouvernement de M. Henri Schmitt — un des deux candidats genevois au Conseil fédéral — la police avait pour habitude de traiter rudement les manifestants pacifiques et les distributeurs de tracts. Cela ne portait guère à conséquence puisque ce genre d'activités était marginal.

Avec les événements français de mai 1968 et la prise de conscience politique d'une partie grandissante de la jeunesse, le problème prenait une dimension et une importance différentes: il ne s'agissait plus d'une centaine de manifestants une fois l'an devant le consulat d'Espagne, mais d'une partie de la population engagée dans la contestation et pour laquelle manifestations et distribution de tracts devenaient des moyens normaux d'expression.

On aurait pu alors essayer d'éviter la tension naturelle entre « contestataires » et « bien-pensants », admettre le bien-fondé de la manifestation pacifique.

Au contraire! M. Schmitt paria alors sur le réflexe de défense de la partie la plus conservatrice de la population. On réprima indifféremment toutes les manifestations, qu'elles soient pacifiques ou non (arrestations de grévistes de la faim sur la plaine de Plainpalais; des feuilles de signatures de l'initiative sur la décriminalisation de l'avortement sont déchirées sur la voie publique). Des brigades spéciales « anti-manifestations » sont mises sur pied. Le chef de la police s'en prend au corps électoral après que celui-ci a refusé la création de la police mobile intercantonale.

On abandonnait rapidement l'image du « gros et brave brigadier de quartier », frère du bobby britannique.

L'opinion publique enregistrait cette mutation et, peu désireux de prendre à leur compte cette situation nouvelle, les candidats se faisaient rares.

Pour notre part, nous continuons à croire qu'une autre voie aurait pu être choisie, que la prévention est préférable à la répression, et que la police doit tendre à désamorcer les conflits politiques plutôt qu'à les durcir (cf. DP 234).

Les policiers eux-mêmes ont leur mot à dire sur ce problème. Alors peut-être la dégradation de l'image de marque et de l'esprit démocratique de police ne sera plus irréversible.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

#### La presse, toujours la presse

Deux thèmes dominent la semaine; d'une part, l'aide à la presse, devenue « urgente » à travers la crise financière du groupe « AZ », révélatrice de la difficulté pour le Parti socialiste d'inspirer une presse commercialement viable, et d'autre part la révision de la Constitution fédérale.

— « Die Weltwoche » (36) consacre plusieurs

pages au problème de la presse et publie, à ce sujet, divers documents inédits ou peu connus: projet de loi fédérale sur l'aide à la presse, encore confidentiel, statut d'une rédaction (non nommée), projet d'aide à la presse proposé par l'« AZ », ainsi que des articles éclairant le sujet, dus notamment à MM. Léo Schürmann, Hans O. Staub, rédacteur en chef de « Die Weltwoche », Paul L. Walsler, rédacteur en chef de « AZ », Otmar Hersche, rédacteur en chef du « Vaterland » (moniteur du PDC).

#### Un dossier complet et utile

L'exemple de Bienne, où la presse « Gassmann » a le monopole de l'information locale, fait l'objet d'une analyse de Max Jäggi, qui étudie surtout le problème du point de vue alémanique. Le point de l'aide à l'Agence télégraphique et à d'autres agences ainsi que diverses informations complémentaires plus brèves constituent un dossier complet et utile, surtout si l'on tient compte du fait que la revue hebdomadaire de presse est consacrée, cette fois, à la crise de « AZ ».

— La discussion du rapport de la commission pour la révision de la Constitution fédérale est fort académique. Le conseiller national Friedrich Salzmann intitule son article du « Badener Tagblatt » (8.9.): « Adaptation sans révolution » et le termine en citant Pestalozzi: « Si tu veux que la situation s'améliore dans le monde, dans les chalets les plus pauvres et dans les palais les plus riches, tu dois apporter toi-même ta contribution. »

— A noter dans le supplément du 8.9. de la « National Zeitung » un article de Peter L. Rothenbühler sur les licenciés de la TV romande et leurs difficultés pour retrouver un emploi.

— Enfin citons les comptes, publiés dans la presse thurgovienne, du comité qui a fait aboutir, à une écrasante majorité, l'initiative « Rhein-Bodensee »: recettes: 108 600 francs; dépenses: 68 400 francs, excédent de recettes: 40 200 francs.